



Association
des professionnels
de l'édition musicale

Le 23 novembre 2023 à Gatineau

Allocution de Jérôme Payette, directeur général de l'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM)

**Au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)
Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2023-138 : La voie à suivre – Travailler à l'élaboration d'un cadre réglementaire modernisé concernant les contributions pour soutenir le contenu canadien et autochtone**

Bonjour Madame la présidente, chers commissaires et employés du CRTC. Je vous remercie de l'invitation à venir m'exprimer devant vous.

Je me présente, Jérôme Payette, je suis le directeur général de l'Association des professionnels de l'édition musicale. Notre association représente les éditeurs musicaux québécois et francophones du Canada. Partenaires des auteurs-compositeurs, les éditeurs musicaux soutiennent la création d'œuvres musicales, les valorisent et les administrent. Partout où il y a de la musique il y a de l'édition musicale, notamment en ligne sur les services audio, mais aussi vidéo.

Notre association partage les grandes lignes de l'intervention de la coalition ACCORD, mais je vais approfondir la perspective du secteur de la musique francophone et de la réalité de nos membres.

Les revenus des éditeurs musicaux

Les revenus que nos membres reçoivent de la SOCAN ont baissé depuis 2016. Cette baisse s'explique par le recul des revenus en provenance des médias traditionnels et par notre incapacité à tirer des revenus des entreprises en ligne.

De plus, comme vous le savez sans doute, la musique québécoise peine à joindre son public via les plateformes. Cela a un effet d'entraînement sur l'ensemble des revenus du secteur, et aussi sur la valeur des catalogues d'édition musicale de nos membres. En effet, plus une chanson est connue, plus elle a de la valeur et à l'inverse un catalogue de titres méconnus procure peu de revenus.

Dans ce contexte difficile, nous vous félicitons pour votre rapidité d'action et nous vous encourageons à mettre en œuvre le plan proposé dans les plus brefs délais afin que toutes les entreprises contribuent enfin au système. Nous avons besoin que le CRTC recréé en ligne, les impacts bénéfiques de la réglementation des entreprises traditionnelles, qui a fait ses preuves et qui toujours pertinente aujourd'hui.

Qui devrait contribuer?

Tous les types d'entreprises qui diffusent de la musique ou des vidéos et qui ont un impact sur les objectifs de la Loi doivent contribuer.

Pour certaines entreprises audio, le revenu généré au Canada ne devrait pas être le seul indicateur examiné pour savoir si elles devraient contribuer ou non, car certaines entreprises pourraient ne pas avoir 10 M\$ de revenus et tout de même avoir un impact important sur notre secteur. Pour ces entreprises, d'autres métriques, comme le nombre d'abonnés ou d'utilisateurs devraient être examinées.

Le CRTC doit s'intéresser davantage aux activités des entreprises, pour déterminer si elles diffusent des contenus audio ou vidéo qui tombent sous la portée de la loi, que de tenter de déterminer si les entreprises sont un service de média social ou non.

Quelle devrait être la hauteur de la contribution?

Historiquement, les contributions financières des radiodiffuseurs audio ont varié entre 0,5% et 5% de leurs revenus, et sont déterminées en prenant en compte l'ensemble des obligations qui leur sont demandées. Aux contributions annuelles des radiodiffuseurs traditionnels s'ajoutent des montants découlant d'avantages tangibles, lors de transactions de propriété.

Les entreprises qui diffusent de la musique en ligne se comparent mal aux autres entreprises du système canadien de radiodiffusion et leur contribution à la mise en valeur et à la recommandation de notre musique sera déterminée dans un processus distinct.

Vous nous demandez donc la difficile tâche de nous prononcer sur une partie de l'équation seulement. Considérant la hauteur des besoins actuels, l'urgence de combler ceux-ci, et les modifications à la Loi pour renforcer le soutien à certaines communautés, qui va nécessiter des sommes supplémentaires, nous croyons que les entreprises qui diffusent de la musique en ligne devraient contribuer à la hauteur d'au moins 5% de leurs revenus canadiens, et que cette contribution pourrait être réévaluée lors des prochaines audiences.

À quels fonds est-ce que les contributions devraient être destinées?

Les contributions devraient être destinées aux fonds existants. La mise en place de nouveaux fonds multiplierait les frais de gestion et augmenterait le fardeau administratif des bénéficiaires, qui devraient s'adresser à plusieurs endroits pour obtenir du soutien. De plus, la mise en place de nouveaux fonds prendrait du temps, ce qui est incompatible avec l'urgence d'agir.

Musicaction et Factor sont bien établis, ont fait leurs preuves et répondent aux besoins du secteur de la musique. Ils sont en constante évolution et peuvent s'adapter tant au niveau des programmes que de la gouvernance.

Pour répondre aux besoins particuliers du secteur francophone, 40% des sommes devraient être destinés à Musicaction et 60% à Factor. Ce partage correspond à la formule proposée par le CRTC dans sa plus récente décision sur la radio commerciale, au partage du Fonds de la musique du Canada, et est conséquent avec la reconnaissance du contexte minoritaire du français en Amérique du Nord, qui figure désormais dans la Loi.

Conclusion

J'aimerais rappeler que la Loi sur la radiodiffusion est une loi culturelle qui touche à qui nous sommes et à ce qui nous unit. Le CRTC a un rôle déterminant à jouer afin de protéger la langue et la culture francophone, et toutes les autres langues et cultures qui sont en danger au Canada.

Pour conclure, je vais paraphraser l'allocution de clôture de Louis-José Houde prononcée lors du dernier Gala de l'ADISQ : une langue, ça peut mourir, une langue vivante est une langue qui est chantée.

Nos cultures doivent non seulement survivre, mais doivent surtout continuer à évoluer d'une manière unique et distincte. Vous avez le pouvoir d'être un rempart contre l'uniformisation culturelle, on compte sur vous.

Merci.